

*Date de dépôt : 31 août 2011*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Mahrer : Promesses**  
**de rentrée 2011 explosive à la Haute Ecole de Santé**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La Haute école de La Haute Ecole de Santé HES-SO//Genève, forme les infirmières et infirmiers, les sages-femmes, les techniciens en radiologie, les diététiciens et diététiciennes et les physiothérapeutes, dont notre communauté a besoin.*

*La capacité d'accueil de ces filières ne répond pas à une évolution des besoins pourtant prévisible et annoncée.*

*La formation dans les HES est-elle en panne faute de gouvernance et de capacité d'adaptation aux exigences de formation ? On pourrait se le demander.*

*Personnels en congé de maladie, personnels démotivés par les procédures de recrutement du corps professoral qui n'aboutissent pas, direction ad interim elle-même en partance, les lanternes rouges clignotent sur le tableau de bord.*

*Tout annonce une rentrée 2011 des plus explosives laissant des dizaines de candidat-e-s insatisfait-e-s et sans accès à la formation de leur choix, alors que le canton manque de personnes qualifiées et doit aller les recruter ailleurs depuis longtemps.*

**Ma question est la suivante :**

*Que prévoit le Conseil d'Etat pour assurer une rentrée 2011 décente et sereine ?*

*Le Conseil d'Etat ne répond pas de manière satisfaisante à l'IUE 1217, raison de ce nouveau dépôt.*

*En effet, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dépasse de beaucoup les places disponibles. Qui fera la sélection et sur quels critères ?*

*Par avance, votre Conseil est remercié du soin diligent mis à répondre à cette interpellation urgente écrite.*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT****1. Mesures au niveau de la capacité d'accueil de la HEdS**

La pénurie de personnel dans le domaine de la santé en général, et dans celui des soins infirmiers en particulier, existe tant au niveau national qu'international et nécessite une réflexion globale et des actions transversales incluant la participation des différents acteurs concernés. C'est partant de ce constat et comme annoncé dans la réponse du 6 mai 2010 à la question écrite de M. Pierre Weiss « *Pourquoi ne peut-on pas former d'avantage d'infirmiers et d'infirmières à Genève ?* », que le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail sous l'égide du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) chargé de proposer un plan coordonné d'actions. Le groupe de travail en question, dans lequel la HES-SO Genève ainsi que d'autres acteurs de la formation et du système de santé sont impliqués, rendra ses travaux à la fin du premier trimestre 2012.

Au niveau transfrontalier, le Bureau du Comité régional franco-genevois a, dans le cadre des réflexions menées autour de la question des tensions existantes sur le marché des métiers de la santé dans le bassin franco-genevois, mandaté un nouveau groupe de travail transversal chargé notamment de coordonner et d'orienter les différentes actions menées ou en projet dans ce domaine. Ce groupe coordonne ses travaux avec le groupe DIP-DARES précédemment cité. Ses conclusions, respectivement recommandations, compléteront le plan coordonné d'actions du groupe de travail placé sous l'égide du DARES et du DIP.

Concernant en particulier la situation de la HEdS, il est nécessaire de rappeler ici brièvement quelques éléments développés dans le cadre de la

réponse donnée par le Conseil d'Etat. Premièrement, la pratique étant une partie essentielle à la formation aux professions de la santé, le nombre d'étudiant-e-s à la HEdS dépend étroitement du nombre de places de stages offertes par les institutions de santé ainsi que, en amont, de la promotion faite auprès de ces dernières sur la nécessité de former la relève. Deuxièmement, l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s nécessite un développement notable de ses infrastructures en termes de surfaces et d'équipement. En effet, les actions suivantes doivent être entreprises dans les plus brefs délais afin de pouvoir accroître la capacité d'accueil de la HEdS, dès la rentrée académique 2012 déjà :

- mise en œuvre du regroupement des deux sites actuels de la HEdS (Carouge et Champel) en un seul site (celui de Champel);
- lancement d'un crédit d'étude pour l'agrandissement du site de Champel afin de faire face à l'augmentation des effectifs;
- location des locaux (sis à l'avenue de la Roseraie) nécessaires à la création d'un centre de simulation développé conjointement par la HES-SO Genève, l'Université de Genève, les HUG et la FSASD.

## **2. Mesures au niveau de la direction et des ressources humaines de la HEdS**

### *Direction de la HEdS*

Suite à la décision de la directrice de la HEdS de faire valoir ses droits à la retraite anticipée au 31.12.2010, une première mise au concours pour le poste de directrice ou directeur de la HEdS a été ouverte en janvier 2010. Sur les 28 dossiers reçus, la commission de sélection a, au terme de la procédure de sélection, décidé de n'en retenir aucun. Au regard des enjeux et de la difficulté à trouver une personne correspondant au profil cherché, la commission de sélection a recommandé de procéder sur appel, en attendant une nouvelle ouverture publique en janvier 2011.

Afin de ne pas laisser la direction de la HEdS vacante, une personne d'expérience connaissant bien le domaine de la santé et responsable de la filière physiothérapie de la HEdS, a été nommé directeur ad interim avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour des raisons personnelles, ce dernier a demandé à être relevé de ses fonctions au 31 mai 2011. Le directeur général de la HES-SO Genève assure depuis lors la direction ad interim de la HEdS et ce jusqu'à l'entrée en fonction de la personne qui a été désignée à ce poste au terme de la nouvelle

procédure de sélection et dont la candidature a été validée par le Conseil HES du 25 août 2011. Cet engagement a fait l'objet d'une communication.

La fonction de directeur ad interim de la HEdS a permis à ce jour, en plus de garantir la mise en place de conditions optimales pour assurer une rentrée académique 2011-12 de qualité (cf. point 3 ci-dessous), de redéfinir les objectifs prioritaires et leurs modalités respectives de mise en œuvre.

### ***Ressources humaines***

Pour pouvoir remplir leurs missions et satisfaire leur ambition de figurer parmi les meilleures écoles HES du pays, les écoles de la HES-SO Genève doivent pouvoir compter sur un corps enseignant parfaitement compétent. La qualité de la formation, des activités de recherche appliquée et de développement (Ra&D) ainsi que de prestations de service, toutes trois missions fondamentales des HES, en dépendent directement. Partant de ce constat, la direction générale de la HES-SO Genève a demandé qu'une politique de développement des ressources humaines (RH) pour la HEdS soit mise en œuvre, dans le but entre autres, d'augmenter le pourcentage de professeurs HES engagés dans l'institution (ces derniers jouant en effet un rôle crucial en termes de Ra&D et de prestations de service) ainsi que de résoudre la situation de sous-dotation en membres du corps enseignant de la filière soins infirmiers (sous-dotation causée suite à un grand nombre de départs à la retraite à la fin de l'année académique 2009-10 et à la difficulté de trouver sur le marché actuel les profils attendus en vue d'un engagement à long terme). La direction générale a également veillé à ce que les procédures d'engagement soient respectées et que les exigences requises à l'entrée en fonction soient satisfaites.

Cette politique de développement des ressources humaines a d'ores et déjà permis de :

- procéder aux engagements nécessaires au développement des filières HEdS et de la filière soins infirmiers en particulier. La proportion de professeur-e-s HES par rapport à l'ensemble (la plus faible de toutes les écoles HES hormis les écoles d'arts) est ainsi passée de 17% en 2009 à 19% en 2010, la proportion actuelle étant de 24%;
- cibler les membres du corps enseignant qui bénéficieront dès la rentrée académique 2011-12 d'un soutien institutionnel (financier et en terme de temps) aux fins de poursuivre une formation s'inscrivant dans un véritable plan de carrière en lien avec les objectifs de développement de la Ra&D;

- planifier, au regard des compétences spécifiques des différents membres du corps enseignant ainsi que de la courbe des âges dans le cadre des différentes filières, les formations et les engagements à prévoir à court, moyen et long terme.

En outre, il convient de souligner que la moyenne des absences du personnel de la HEdS n'a pas augmenté entre 2010 et 2011 et n'est pas supérieure à celle des autres écoles HES du canton.

De plus, lors de deux séances tenues en avril et juin 2011, la direction a pris le temps de rencontrer les collaboratrices et collaborateurs de la HEdS, la démotivation de certains membres du corps professoral de la HEdS découlant notamment de leur incompréhension de la politique de développement des RH et de la nécessité d'engager en priorité certains profils, en particulier des professeur-e-s HES. Ces séances ont permis au directeur général de la HES-SO Genève de communiquer les objectifs fixés ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Enfin, début juin 2011, une société a été mandatée par la direction générale HES-SO Genève afin de porter un regard externe sur les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de la HEdS et de proposer des recommandations, notamment en termes d'organisation du travail et de communication.

### **3. Rentrée académique 2011-12**

Dès la rentrée académique 2011 et en application de la décision prise par l'ensemble des cantons membres de la HES-SO sur cet objet, l'année préparatoire à l'entrée en bachelor HES santé est supprimée et remplacée par les modules complémentaires (MC) et la maturité spécialisée santé (MSS). Les MC s'adressent aux porteurs de maturité gymnasiale et la MSS aux porteurs de certificats de culture générale (ou titres jugés équivalents).

Dans ce contexte, le nombre de candidat-e-s souhaitant suivre la MSS et les MC a été beaucoup plus élevé que prévu, ce qui ne peut que nous réjouir dans le contexte actuel de pénurie de professionnels de la santé. Dès lors, le conseiller d'Etat chargé du DIP a entériné, à la fin du mois de juin 2011 et sur recommandation des directions générales de la HES-SO Genève et du post-obligatoire (DGPO), les décisions suivantes :

- La HEdS admettra 360 étudiant-e-s (MSS et MC inclus) pour la prochaine rentrée académique, contre 225 étudiant-e-s l'année précédente. Cette décision est motivée par plusieurs éléments. Tout d'abord, le fait qu'il est essentiel de pouvoir accepter l'ensemble des candidat-e-s à la MSS et satisfaire ainsi l'engouement des jeunes pour les métiers de la santé. Il est

également important de pouvoir continuer à admettre un nombre substantiel de candidat-e-s aux MC, ceci afin de garantir la diversité de la provenance des étudiant-e-s qui accèderont aux filières bachelor dès la rentrée académique 2012.

- En application de la décision et au regard du nombre de places disponibles dans les MC, seuls les candidat-e-s considéré-e-s comme contribuables genevois et remplissant les conditions d'admission ont pu être admis-es conformément à l'article 15 du règlement de l'enseignement secondaire. Il convient à cet égard de préciser que les MC ne sont pas de niveau HES avec pour conséquence qu'ils ne sont pas soumis au cadre législatif de la HES-SO mais à celui du canton.
- De plus, pour les filières bachelor régulées par le Comité stratégique de la HES-SO (sage-femme, nutrition et diététique, ainsi que physiothérapie), les candidat-e-s ont été sélectionné-e-s sur la base des places disponibles et des résultats obtenus à un test commun à l'ensemble de la Suisse romande.
- En ce qui concerne les modalités d'organisation des cursus MC-MSS, précisons que les 360 étudiant-e-s seront réparti-e-s en 3 volées de 120 et leur cursus décliné tout au long de l'année selon des périodes de formation construites en alternance (cours théoriques, ateliers pratiques et stages en institutions socio-sanitaires). A cette fin, notons qu'un effort particulier et conséquent a été fait pour trouver les places de stages nécessaires dans le cadre des institutions socio-sanitaires du canton de Genève et de France voisine.
- Les besoins subséquents en matière d'enseignant-e-s et d'infrastructure (auditoires et ateliers) seront satisfaits avec le soutien de la direction générale du post-obligatoire (DGPO).

Grâce aux mesures décrites ci-dessus, la rentrée académique 2011 à la HEdS pourra se faire sous les meilleurs auspices compte tenu de la situation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER